

AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE **de CRAPONNE**

Quel projet pour la Voie Romaine et pour la circulation à Craponne ?

Projet de prolongement de la Voie Romaine.

Le projet de prolongement de la Voie Romaine vise à la raccorder à l'Avenue Pierre Dumond par la rue de Ponterle. Ce raccordement sur l'Avenue Pierre Dumond par un tracé direct nouveau conduira inéluctablement à ouvrir plus largement au trafic la Voie Romaine (et finalement Craponne) et attirera plus de transits routiers entre les communes plus à l'ouest et les accès au cœur de l'agglomération.

La nécessaire transition énergétique passe au contraire par le développement des transports en commun au profit des territoires de l'ouest lyonnais, plus que de la voiture individuelle.

La Voie Romaine doit rester voie de desserte. Il y a mieux à faire que de dépenser 2M€ au titre des inscriptions en PPI pour prolonger la Voie Romaine : un vrai projet Voie Romaine doit la traiter en voie de desserte.

- 1- Le projet actuel de prolongement de la Voie Romaine engagé par la Métropole doit-il être poursuivi : Oui ou Non ? Dans quel sens interviendrez-vous auprès de la Métropole ?
- 2- Si oui, pour quels bénéfices ? Quels bénéfices comptez-vous que Craponne retire de cette réalisation (et des 2M€ qu'il faudra y investir, coût inscrit dans la délibération de la Métropole en date du 5 novembre 2018) ?
- 3- Reprendrez-vous une étude d'opportunité ? Pour éventuellement réorienter le projet ?
→ *crédits prévus en PPI non pour un prolongement mais pour un ensemble d'aménagements tout au long de la Voie Romaine existante, pour réduire la vitesse, pour une piste cyclable protégée, pour faciliter les sorties de résidences.*

Plan de circulation.

L'élaboration d'une « étude de circulation » pour Craponne a été lancée en mai 2019. Il serait logique que ses conclusions soient validées dans le cadre de la prochaine mandature.

- 4- Le cahier des charges qui définit l'élaboration de cette étude est-il réellement approprié pour couvrir l'ensemble des problématiques en jeu pour le territoire de Craponne ?
- 5- Quel que soit l'état d'avancement de cette étude de circulation au mois de mars prochain, engagerez-vous une réelle phase de concertation sur son contenu, qui permette aux citoyens et aux associations de faire observations et propositions ?

Concertation, et ses modalités.

- 6- Sur le projet Voie Romaine, le Plan de circulation, et tout autre projet structurant pour un ou plusieurs secteurs, une concertation effective sera-t-elle menée ?
- 7- Sera-t-elle fondée sur les conditions d'une concertation réelle :
 - communication préalable des éléments de dossier ?
 - échange et étude sur les observations et propositions des associations ou particuliers concernés ?

Déplacements pendulaires et transits routiers à travers la commune

- 8- Avez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?
- 9- Mettrez-vous dans vos priorités l'action auprès du SYTRAL afin d'obtenir les réalisations nécessaires pour développer l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?

Métro ligne E et parcs-relais.

L'arrivée du métro à Alaï constitue une avancée pour les déplacements sur l'ouest de la Métropole. Ce sera positif pour la circulation à Craponne **dans la mesure seulement où des parcs-relais attractifs sont créés**, non seulement à Alaï, mais aussi aux entrées ouest de la commune, ceux-ci étant reliés au métro par des transports en commun efficaces.

De plus, des études complémentaires sont lancées et cette ligne E du métro se prolongera peut-être jusqu'au plateau de Francheville-Craponne sur l'Avenue Edouard Millaud.

Il est alors important pour la circulation à Craponne que des parcs-relais soient créés aux entrées ouest de Craponne et reliés au métro par des transports en commun efficaces

Des **parcs-relais** : pas seulement à proximité du terminus-métro et des emplacements vélo en nombre à ce terminus-métro.

Le Métro E doit s'accompagner d'un réseau de surface adapté et dimensionné pour éviter des déplacements routiers plus nombreux vers ses accès. Cela se joue dès 2020.

Mettez-vous dans vos priorités les réalisations suivantes et les actions auprès du SYTRAL pour obtenir leur programmation dans le mandat :

- 10- l'implantation de parcs-relais aux entrées ouest de la commune ?
- 11- la mise en place de transports en commun performants pour relier ceux-ci au métro ?

Combien d'habitants à Craponne ? Quels emplois ?

Développer l'emploi sur la commune est un élément pour limiter les déplacements pendulaires de ses habitants.

- 12- Quel est le chiffre de population que devrait atteindre Craponne au terme de votre mandat en 2026 ?
- 13- Quelles seront vos orientations pour le PLU-H suivant ?
- 14- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ?
Le nombre d'emplois offerts doit-il être fortement développé ?
Si oui, dans quels domaines ? Quelles actions communales en ce sens ?